

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/02/2025 - B2025/001472 - 2011 B 00721 - 532 482 221 - ABC Energies

S.A.R.L. ABC ENERGIES
1B RUE DANIELE CASANOVA

26100 ROMANS SUR ISERE

72
Certifié conforme


COMPTES ANNUELS

01/04/2022 - 31/03/2023

Cogefi
Experts-Comptables

CABINET COGEFI
500 RUE DU SOLEIL

26750 SAINT PAUL LES ROMANS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	20 050	9 960	10 090	7 384	2 706	36.65	
	Autres immobilisations corporelles	202 255	158 014	44 242	71 752	27 510-	38.34-	
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	50 240		50 240	10 230	40 010	391.09		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	20 454		20 454	40 889	20 435-	49.98-		
Total II	292 999	167 974	125 025	130 255	5 229-	4.01-		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	8 973		8 973	9 445	472-	5.00-	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	970 632	51 303	919 329	865 584	53 745	6.21	
	Autres créances	1 127 734		1 127 734	860 015	267 719	31.13	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	166 970		166 970	318 137	151 167-	47.52-		
Charges constatées d'avance (3)				408	408-	100.00-		
Total III	2 274 308	51 303	2 223 005	2 053 589	169 416	8.25		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 567 307	219 276	2 348 031	2 183 844	164 187	7.52		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2023 12	31/03/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	30 000	30 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 000	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	425 540	313 470	112 070	35.75
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	28 920	112 070	83 150	74.19	
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	487 459	458 540	28 920	6.31	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	175 186	209 643	34 457	16.44
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 998	1 070	928	86.68
	Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 310 064	1 289 185	20 878	1.62	
Dettes fiscales et sociales	159 033	185 623	26 590	14.32	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	214 291	39 783	174 509	438.65	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 860 571	1 725 304	135 267	7.84
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 348 031	2 183 844	164 187	7.52

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 736 584 1 717 090

S.A.R.L. ABC ENERGIES

1B RUE DANIELE CASANOVA

26100 ROMANS SUR ISERE

ANNEXE DU 01/04/2022 AU 31/03/2023

CABINET COGEFI
500 RUE DU SOLEIL

26750 SAINT PAUL LES ROMANS
04.75.70.02.44

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 348 030.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 763 728.65 Euros et dégageant un bénéfice de 28 919.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 650		6 400
Matériel de transport	180 034		40 107
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 422		2 692
TOTAL	212 106		49 199
Autres participations	10 230		40 010
Prêts, autres immobilisations financières	20 889		
TOTAL	31 119		40 010
TOTAL GENERAL	243 225		89 209

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 050	20 050
Matériel de transport		39 000	181 141	181 141
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 114	21 114
TOTAL		39 000	222 305	222 305
Autres participations			50 240	50 240
Prêts, autres immobilisations financières		435	20 454	20 454
TOTAL		435	70 694	70 694
TOTAL GENERAL		39 435	292 999	292 999

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 266	3 694		9 960
Matériel de transport	116 744	32 348	6 450	142 642
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 960	5 411		15 371
TOTAL	132 970	41 453	6 450	167 974
TOTAL GENERAL	132 970	41 453	6 450	167 974

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 694				
Matériel de transport	32 348				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 411				
TOTAL	41 453				
TOTAL GENERAL	41 453				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	51 303				51 303
TOTAL	51 303				51 303
TOTAL GENERAL	51 303				51 303

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 454	0	20 454
Clients douteux ou litigieux	56 440	56 440	
Autres créances clients	914 192	914 192	
Impôts sur les bénéfices	36 272	36 272	
Taxe sur la valeur ajoutée	148 122	148 122	
Groupe et associés	763 127	763 127	
Débiteurs divers	180 213	180 213	
TOTAL	2 118 819	2 098 365	20 454

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	175 186	51 199	123 987	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 310 064	1 310 064		
Personnel et comptes rattachés	26 750	26 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 157	30 157		
Taxe sur la valeur ajoutée	99 853	99 853		
Autres impôts taxes et assimilés	2 273	2 273		
Groupe et associés	1 998	1 998		
Autres dettes	214 291	214 291		
TOTAL	1 860 571	1 736 584	123 987	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 457			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	3 000			3 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 669
Dettes fiscales et sociales	12 639
Total	147 308

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACTURES A RECEVOIR	
- HONORAIRES MARS 2023	254
- PS MIKAQUETNA	132 659
- ENGIE	460
- ISODROME	1 296
ORGANISMES SOCIAUX CHG A PAYER	
- CAISSE CP 02+03	10 927
ETAT CHARGES A PAYER	
- CFE 1ER TRIM 2023	266
- CVAE 2022	1 446
Total	147 308

A.B.C.Energies
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : 1 rue Danièle Casanova, 26100 ROMANS SUR ISERE
RCS ROMANS 532 482 221

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 septembre,
A 19 heures,

Les associés de la société A.B.C.Energies, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en 3 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1 rue Danièle Casanova, 26100 ROMANS SUR ISERE, sur convocation de la gérance. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Mikaël RUARD, propriétaire de 2 001 part sociale

La Société MIKAQUETNA, propriétaire de 999 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mikaël RUARD, gérant associé.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus de la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant présente et commente les comptes de l'exercice écoulé Puis, le Gérant déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels et la proposition du Gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 920 euros de la manière suivante :

Autres réserves	28 920 euros
-----------------	--------------

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.